



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 17 juin 2026

Justice des mineurs : le ministère de la Justice recrute plus de 150 éducateurs pour la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)

Le ministère de la Justice poursuit sa politique de renforcement des moyens dédiés à la justice des mineurs, avec l'ouverture de plus de 150 postes d'éducateurs pour la PJJ, accessibles par le biais d'un concours dont les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 10 juillet 2026. Leur mission : accompagner et protéger les mineurs et jeunes majeurs faisant l'objet d'une décision de justice, lorsqu'ils sont en danger ou lorsqu'ils ont commis une infraction.

Les éducateurs de la PJJ assurent le suivi et la prise en charge des mineurs qui leurs sont confiés sur décision judiciaire, dans des établissements de placements et services de milieu ouvert. Ils peuvent également être chargés du suivi éducatif des mineurs détenus en quartiers mineurs ou en établissements pénitentiaires pour mineurs.

Les éducateurs exercent au sein d'une équipe pluridisciplinaire composée de professeurs techniques, de psychologues, d'infirmiers, d'assistants de service social ou encore de cadres éducatifs. Ils évaluent collectivement la situation du mineur et construisent un projet éducatif individualisé afin de le protéger, de favoriser son insertion scolaire ou professionnelle et de lutter contre la récidive. Ils mettent en œuvre la décision judiciaire et, tout au long du parcours du jeune, rendent compte au magistrat de son évolution.

Une grande diversité de missions

Être éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse, c'est pouvoir exercer une grande diversité de missions et de fonctions. Au tribunal, l'éducateur a une mission d'**aide à la décision du magistrat** et rencontre le jeune avant son passage devant le juge des enfants. Il évalue la situation et propose un suivi éducatif adapté.

Dans les structures et les établissements de la PJJ, il **met en œuvre et accompagne les peines ou mesures éducatives décidées par le magistrat**. Il agit soit dans le milieu de vie habituel des jeunes, soit dans les lieux de placement de la protection judiciaire de la jeunesse : en foyer, en centre éducatif renforcé ou centre éducatif fermé, ou en détention. Il travaille en lien avec la famille du mineur, dans une démarche de soutien à l'autorité parentale.

L'éducateur intervient également dans les procédures civiles pour évaluer la situation du jeune et apporter un éclairage au juge des enfants afin qu'il prenne les décisions adaptées, notamment en cas de situation de danger pour le mineur.

De nombreuses perspectives d'évolution

Une fois en poste, les professionnels peuvent bénéficier d'une **large offre de formation** dans les champs

Contacts presse

Cabinet du garde des Sceaux : Tél : 01 44 77 63 15 - secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr
Bureau presse et veille : Tél : 01 44 77 65 54 - presse-justice@justice.gouv.fr

Tous les communiqués :
www.justice.gouv.fr/presse

de l'action éducative, de la protection de l'enfance ou encore du management pour les accompagner dans leur progression de carrière.

Les éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse peuvent également **évoluer vers des fonctions d'encadrement** d'équipes ou de structures et **devenir cadres éducatifs ou directeurs des services**. Le maillage des 230 structures de la direction sur le territoire national permet également des **mobilités géographiques** tout au long de la carrière.

Un éducateur en début de carrière perçoit environ 2 262 € nets par mois et jusqu'à 3 656 € nets par mois en fin de carrière.

Qui peut candidater ?

Tous les titulaires d'un diplôme de niveau **bac +3 minimum** peuvent se présenter au concours.

Au-delà de leur formation initiale, la protection judiciaire de la jeunesse recherche des femmes et des hommes dotés d'une fibre sociale, d'un sens de l'initiative, d'empathie et d'analyse. Confrontés parfois à des situations difficiles, les éducateurs doivent se montrer persévérants et savoir être à l'écoute des autres, tout en restant fermes dans leurs décisions.

À l'issue du concours, les futurs éducatrices et éducateurs bénéficient d'une **formation rémunérée pendant 18 mois (environ 1 806 € nets)** à l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse à Roubaix.

Le calendrier

- Les inscriptions au concours sont ouvertes jusqu'au 10 juillet 2026
- Les épreuves écrites auront lieu le 3 septembre 2026
- Les épreuves orales d'admission se dérouleront du 4 au 8 janvier 2027
- La rentrée de la nouvelle promotion à l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ) à Roubaix aura lieu le 1^{er} mars 2027

D'autres voies d'accès au métier sont possibles, retrouvez plus d'informations ici : [Devenez éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse | La Justice recrute](#)

A propos des missions de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)

Au sein du ministère de la Justice, la PJJ accompagne et protège les mineurs et jeunes majeurs faisant l'objet d'une décision de justice, lorsqu'ils sont en danger ou ont commis une infraction. La PJJ a pour mission de protéger, éduquer et garantir l'insertion sociale, scolaire et professionnelle des mineurs suivis par la Justice dans un objectif de réinsertion et de lutte contre la récidive. Dans le champ de la protection de l'enfance, la PJJ apporte son expertise dans l'évaluation et le suivi des situations d'enfants en danger ou en risque de danger.